



École départementale de musique  
de la Haute-Saône  
Établissement agréé par l'État

# ANNEXE 2

Projet pédagogique / Règlement des études

## CURSUS et PARCOURS

Site : [www.edm70.fr](http://www.edm70.fr)



## **Rappels**

### **1) Principes pédagogiques**

**La pratique collective est au cœur de l'apprentissage** : elle est à la fois le moyen et le but de la formation musicale des élèves, lieu d'apprentissage, de rencontre, de socialisation, et aussi foyer de vie musicale.

**La formation musicale est globale** : ateliers de pratique collective, cours d'instrument ou de chant, culture musicale... simultanément abordés, offrent une formation riche et diversifiée aux élèves, leur permettant d'acquérir et d'approfondir savoirs, savoirs faire et savoirs être.

**L'apprentissage va du sensoriel à l'intellectuel, du global au particulier** : l'expérimentation sensible (écouter, mémoriser, inventer...) doit être privilégiée. Elle doit précéder et rendre « nécessaire » l'apprentissage progressif des codes.

**L'ouverture culturelle et le plaisir de partager doivent être encouragés** : la pédagogie se nourrit aussi de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions : la rencontre avec des œuvres et des artistes dans des champs artistiques et des esthétiques variés... et aussi l'expérience de la scène, constituent des éléments essentiels au plaisir et à l'épanouissement des apprentis artistes, enfants, jeunes et adultes.

### **2) Objectifs pédagogiques par cycle**

**Eveil et Cycle 1** : Il s'agit de sensibiliser, d'affiner les perceptions, de développer la motivation, l'épanouissement, la curiosité, le goût d'interpréter mais aussi celui d'inventer (réalisation et création d'œuvres). Il s'agit encore de socialiser l'élève par la pratique collective, d'amorcer des savoirs faire, de construire une méthode, de constituer des bases musicales en lui donnant progressivement des outils, des repères, pour lui permettre d'aller de la perception immédiate et intuitive au décodage et à la compréhension du langage musical, dans sa propre pratique puis progressivement au-delà. Il s'agit enfin de provoquer des chocs émotionnels entre l'enfant et l'œuvre artistique et de former des auditeurs curieux et capable d'émettre des avis de plus en plus argumentés et de faire éclore des vocations.

**Cycle 2** : Il s'agit de contribuer au développement personnel par une ouverture culturelle élargie (styles, répertoires, domaines artistiques...), par l'appropriation du langage musical (écriture, conservation, analyse), par l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

**Cycle 3** : Il s'agit d'approfondir les connaissances et les savoirs faire, de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome au sein d'un ensemble amateur... et pour certains élèves, de remplir les conditions d'accès à un cycle d'orientation professionnel au sein d'un CRD / CRR.

### **3) Organisation des études**

**Les études sont organisées en cycles pluriannuels** qui permettent la réalisation des objectifs au rythme propre à chaque élève. Les adolescents ou adultes débutants sont accueillis dans un cursus spécifique.

**A partir du 2<sup>ème</sup> cycle**, un Parcours « labellisé » non diplômant est proposé aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre un Cursus diplômant. Un soutien spécifique (SPC) est proposé aux musiciens amateurs avec des contenus et une organisation adaptés à leur projet.

**L'évaluation** est assurée de manière continue et par des examens de fin cycle, qui conduisent à la validation des diplômes ou à la labellisation des parcours.

## 4) Modules et Enseignements

A partir du cycle 2, les études s'organisent en deux grands modules : le **module « Instrument »** et le **module « Formation et culture musicale »**. Chaque module comprend un certain nombre d'enseignements, réguliers ou par session, obligatoires ou optionnels, qui varient selon le parcours choisi et la discipline.

L'organisation de certains enseignements par session (3 à 12 séances maxi) permet aux élèves d'approfondir ou de diversifier leurs connaissances et d'améliorer ainsi leur capacité à devenir des musiciens et des auditeurs éclairés, tout en gérant avec souplesse des emplois du temps souvent surchargés.

Le cursus de chaque élève est donc composé d'un ensemble cohérent d'enseignements et de pratiques, suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève. Cet ensemble prend la forme d'un « parcours personnalisé de formation », adapté aux besoins de l'élève à chaque stade de son développement. En début d'année, l'élève construit son parcours avec l'équipe pédagogique, en veillant à diversifier et à compléter sa formation durant le cycle.

**Tableau synthétique des enseignements, pratiques et ateliers (mini) à partir du cycle 2**

<b>Module « Instrument »</b>	<b>CURSUS</b>	<b>PARCOURS</b>	<b>SPC</b>
2C1 -2C2	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (1 sur 2 ans)	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (1 sur 2 ans)	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (option)
2C3-2C4	Contrôle devant jury	Contrôle devant jury	
	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (1 par an)	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (1 par an)	
	Examen devant Jury	Examen devant jury	
3C1-3C2	Cours instrument Prat coll* (1 par an) Atelier** (1 par an) Examen devant jury		
<b>Module « Formation et Culture musicale »</b>	<b>CURSUS</b>	<b>PARCOURS</b>	<b>SPC</b>
2C1 -2C2	Cours de FM Atelier** (1 sur 2 ans)	- Atelier** (1 / an)	Atelier** (option)
2C3-2C4 (à préciser)	Contrôle continu		
	Cours de FM Atelier** (1 par an) Examen devant jury	Validation parcours	
3C1 (3C2 en renforcé)	Cours de FM + Cours renforcé Atelier** (1 par an) Examen devant jury		

\* Pratiques collectives détaillées dans l'annexe 2b en fonction de chaque discipline.

\*\* Ateliers décrits ci-après (page 7 à 9)

# TABLEAUX DES CURSUS – EDM 70

## CYCLE D'VEUIL, CYCLE 1, CYCLE 2 et CYCLE 3 diplômants (jeunes)

Accès	Durée <i>intitulé</i>	Contenus	Evaluation	Diplôme et Orientation
<b>Eveil</b> Grande section	1 an JM	Jardin musical (45')	-	-> Initiation
<b>Initiation</b> CP	1an 1C0	Jardin musical (45') Initiation instrumentale (selon disciplines, 20'seul, 30' avec 2 élèves)	- Bulletin semestriel	-> Cycle 1
<b>Chorale</b> à partir du CE1	variable Chorale	Chant choral (1h)	-	-
<b>Cycle 1</b> à partir du CE1	4 ans 1C1 1C2	- Atelier musical, chorale (1h à 1h30) ou Orchestre débutant (45' à 1h) - Cours d'instrument (30' seul ou 45' à 2 élèves ou 1h avec 3 élèves)	Bulletin semestriel Conseil pédagogique (référentiel 1C2, 1C4)	<b>Diplôme de cycle 1</b> -> Cycle 2 -> Parcours -> SPC
	1C3 1C4 (± 1 an)	- Cours d'instrument (idem début de cycle, +15' en orgue en 1C4). - Pratique collective instrumentale - Cours de formation musicale et chant choral (1h30 à 2h) <i>Soutien vocal, soutien rythmique</i>	Suivi des pratiques  Examens en FM et en instrument.	
Accès	Durée <i>intitulé</i>	Modules et contenus <i>(minimas)</i>	Evaluation	Diplôme et Orientation
<b>Cycle 2 diplômant</b> Réussite aux examens de fin de cycle 1 et Avis favorable du conseil pédagogique	4 ans 2C1 2C2  2C3 2C4 (± 1 an)	<b>« Instrument »</b> - Cours d'instrument (45' ou 1h15 à 2 élèves et 1h en 2C4 et dès le 2C3 pour les cordes). - Pratiques collectives (1 par an) - Ateliers (1 en 2 ans puis 1 par an)  <b>« Formation et culture musicale »</b> - Cours de FM (1h à 1h30) <i>Soutien vocal, soutien rythmique</i> - Ateliers (1 en 2 ans puis 1 par an, dont un atelier d'écriture)	Bulletins semestriels Conseil pédagogique (référentiel en 2C2 et suivi du parcours)  Contrôles en FM et en instrument (en 2C2) Examens en FM et en instrument (en 2C4)  Validation parcours	-> Parcours -> SPC (sur avis de l'équipe pédagogique).  <b>Brevet de 2<sup>ème</sup> cycle</b> -> Cycle 3 -> Parcours -> SPC.
<b>Cycle 3 diplômant</b> Réussite aux examens de fin de cycle 2 et Avis favorable du conseil pédagogique	2 ans 3C1 3C2* (± 1an)	<b>« Instrument »</b> - Cours d'instrument (1h). - Pratiques collectives (1 par an) - Ateliers (1 par an)  <b>« Formation et culture musicale »</b> - Cours de FM (1h30 à 2h)* <i>Soutien vocal, soutien rythmique</i> - Ateliers (1 atelier d'écriture et 1 de culture musicale + en FM renforcée : réalisation de projet)  * <i>FM renforcée sur 2 ans</i>	Bulletins semestriels Conseil pédagogique (suivi du parcours)  Contrôle instrumental (en 3C1) Examens en FM (3C1) et en instrument (3C2)  Validation parcours	-> Parcours -> SPC (sur avis de l'équipe pédagogique).  <b>CEM de 3<sup>ème</sup> cycle amateur</b>

## PARCOURS labellisé, non diplômant (après le cycle 1)

Accès	Durée <i>intitulé</i>	Modules et contenus <i>(minimas)</i>	Evaluation	Diplôme et orientation
Réussite à l'examen d'instrument de cycle 1 et /ou Avis favorable du conseil pédagogique	4 ans P1 P2  P3 P4 (± 1 an)	<b>« Instrument »</b> - Cours d'instrument (45' ou 1h15 à 2 élèves et 1h en 2C4 et dès le 2C3 pour les cordes). - Pratiques collectives (1 par an) - Ateliers (1 en 2 ans puis 1 par an)  <b>« Formation et culture musicale »</b> <i>Soutien rythmique</i> - Ateliers (1 par an)	Bulletins semestriels Conseil pédagogique (référentiel en P2 et suivi du parcours)  Contrôle d'instrument (en P2) Examen d'instrument (en P4) Validation parcours	-> Cycle 2 -> SPC (sur avis de l'équipe pédagogique).  <b>Attestations (UV)</b>
Élève ayant obtenu le Brevet de 2 <sup>ème</sup> cycle et souhaitant poursuivre en Parcours	2 ans P5 P6 (± 1an)	<b>« Instrument »</b> - Cours d'instrument (1h). - Pratiques collectives (1 par an) - Ateliers (1 par an)  <b>« Formation et culture musicale »</b> <i>Soutien rythmique</i> - Ateliers (1 par an):	Bulletins semestriels Conseil pédagogique (suivi du parcours)  Contrôle instrumental (en P5) Examen d'instrument (en P6) Validation parcours	-> SPC (sur avis de l'équipe pédagogique).  <b>Attestations (UV)</b>

## CYCLE 1 « ados - adultes »

Accès	Durée <i>intitulé</i>	Contenus	Evaluation	Orientation
Élève débutant depuis 14 ans Disponibilité dans la classe (priorité aux jeunes élèves)	3 ans AD1 AD2 AD3 (± 1an)	Cours d'instrument (30' ou 45' à 2) Formation musicale, soit en cours spécifique (1h), soit dans le cadre du cours d'instrument (+ 15') Pratique collective instrumentale dès que possible (AD2 ou AD3)	Bulletins semestriels (à la demande)  Examen d'instrument (AD3), éventuellement examen en FM.	-> Parcours -> Cycle 2 -> SPC (sur avis de l'équipe pédagogique).

## « Soutien à la pratique collective amateur » (SPC)

Accès	Durée <i>intitulé</i>	Contenus	Evaluation	Orientation
Élèves non débutants à partir de la classe de 4 <sup>ème</sup> Disponibilité dans la classe (priorité aux jeunes élèves)	variable SPC	- Pratique collective au sein d'un ensemble amateur Haut-Saônois. - Soutien instrumental ou vocal (30' en cours individuel ou 45' à 2 ou 1h à 3, avec des contenus et un nombre de séances adaptés au projet du musicien : mise à niveau, travail sur programme spécifique). - Ateliers (participation optionnelle)	Non formalisée (sauf demande expresse de l'élève)	-> Parcours -> Cycle 2 (sur avis de l'équipe pédagogique)

## CURSUS des chanteurs

Accès	Durée	Modules et contenus	Evaluation	Diplôme et Orientation
<b>Cycle 1</b> à partir de 14 ans	3 ans 1C1 1C2 1C3 ± 1 an	- Cours de chant (30', avec accompagnement en 1C3) - Formation musicale adultes ou chanteurs (option selon antennes, 1h). - Pratiques collectives (1C2,1C3) + Atelier lyrique (en 1C3 ?)	bulletins semestriels (à la demande)  suivi des pratiques Examen en chant	-> Cycle 2 -> Parcours -> SPC
<b>Cycle 2</b> Réussite à l'examen de chant en fin de cycle 1 et Validation du parcours	3 ans 2C1 2C2 2C3 ± 1 an	« <b>Chant et pratiques associées</b> » - Cours de chant (45' puis 1h en 2C3, avec 30' d'accompagnement) - Pratiques collectives en grand et petit ensemble (1 par an) - Atelier lyrique (2 x en 3 ans) - 2 <sup>ème</sup> instrument (piano) en option  « <b>Formation et culture musicale</b> » (2 ateliers sur les trois ans) - Culture musicale / chanteurs (histoire de l'art lyrique, littérature...) - Initiation à la direction d'ensemble - Arts de la scène	bulletins semestriels (à la demande)  contrôle en 2C2 suivi des pratiques  validation du parcours examen en 2C3 en chant	<b>Brevet de 2<sup>ème</sup> cycle</b> -> Cycle 3 -> Parcours -> SPC
<b>Cycle 3</b> Réussite à l'examen de chant en fin de cycle 2 et Validation du parcours	2 ans 3C1 3C2	« <b>Chant et pratiques associées</b> » - Cours de chant (1h, avec 30' d'accompagnement) - Pratiques collectives (en grand et petit ensemble) (1 par an) - Atelier lyrique (1 par an) - 2 <sup>ème</sup> instrument (piano) en option  « <b>Formation et culture musicale</b> » (1 Atelier par an) - Culture musicale / chanteurs (histoire de l'art lyrique, littérature...) - Initiation à la direction d'ensemble - Arts de la scène	bulletins semestriels (à la demande)  contrôle en 3C1 suivi des pratiques  validation du parcours examen en 3C2 en chant et en 3C1 ou 3C2 en Atelier lyrique	<b>CEM de 3<sup>ème</sup> cycle amateur</b>
<b>PARCOURS labellisé</b> Réussite à l'examen de chant cycle 1 ou Avis favorable de l'équipe pédagogique	3 ans P1 P2 P3	« <b>Chant et pratiques associées</b> » - Cours de chant (1h, avec 30' d'accompagnement) - Pratiques collectives (en grand et petit ensemble, atelier lyrique) (1 par an)  « <b>Formation et culture musicale</b> » (1 Atelier par an) - Culture musicale / chanteurs (histoire de l'art lyrique, littérature...) - Initiation à la direction d'ensemble - Arts de la scène	bulletins semestriels (à la demande)  suivi des pratiques (validation du projet)  Contrôle en P2 et Examen en P3 facultatifs	-> Cycle 2  <b>Attestations (UV)</b>
<b>SPC</b> Choristes amateurs  Disponibilité dans la classe	Variable SPC	- Pratique collective au sein d'un ensemble amateur Haut-saônois. - Soutien vocal (30' en cours individuel ou 45' à 2 ou 1h à 3), avec des contenus et un nombre de séances adaptés au projet du musicien : mise à niveau, travail sur programme spécifique...) - Ateliers (participation optionnelle)	Non formalisée (sauf demande expresse de l'élève)	-> Parcours -> Cycle 2 (si réussite à l'examen de fin de cycle 1)

# MODULE « Instrument »

## Cours d'instrument

- **Contenus** (à adapter aux épreuves et niveaux de CRD)
  - Technique instrumentale, qualité de son, justesse, pulsation et rythme, phrasé... interprétation de répertoires liés à la discipline, en travail accompagné ou en autonomie.
  - Déchiffrage, transposition (évalué en contrôle continu / référentiel de compétences)
  - Culture musicale, organologie (« fonctions » de l'instrument, répertoires abordés, principes de fonctionnement de l'instrument, accord, entretien « basique »)
- **Fonctionnement**
  - Cours individuel hebdomadaire (45' à 1h)
  - Soutien rythmique, travail corporel possible par session (voir ci-dessous)
- **Evaluation**
  - Contrôle continu (référentiel de compétences, déchiffrage, autonomie... dossier de recherche sur son instrument), bulletins semestriels, conseils pédagogiques)
  - Examens inter cycle (2C2, 3C1) et en fin de cycle (2C4, 3C2). *En fin de cycle 3 l'examen d'instrument du CEM pourrait consister en une « production artistique » de 20 à 40' montrant les capacités instrumentales, la place au sein d'un groupe, l'imagination de l'élève. La production est préparée avec un professeur référent.*

## Enseignements et pratiques associées

### « Pratiques collectives »

- **Contenus :**
  - > Type de formation (*présentation détaillée par discipline en annexe 2b*)
    - en grand ensemble dirigé (orchestre, harmonie, brass band, mus ancienne, improvisée...)
    - en ensemble de même discipline, dirigé ou non (ens de guitares, percussions, 4 mains...)
    - en petit ensemble non dirigé (musique de chambre avec instrument polyphonique, duos, à quintette, formations classiques, baroques ou jazz...)
  - > Répertoires et esthétiques abordés
    - musiques anciennes, répertoire classique-romantique, contemporain
    - musiques traditionnelles, jazz, musiques amplifiées, improvisation...
- **Fonctionnement**
  - Répétitions hebdomadaires (1h30 à 2h)
  - Ateliers par session (de 3 à 8 séances)
- **Evaluation**
  - > en fin de cycle 2 :
    - Recensement des pratiques collectives effectuées par l'élève au cours du cycle (différentes formations, différents répertoires et esthétiques, présentations publiques...) et validation du parcours.
  - > en fin de cycle 3 :
    - Recensement des pratiques collectives effectuées par l'élève au cours du cycle (différentes formations, différents répertoires et esthétiques, présentations publiques...) et validation du parcours.
    - Examen de musique de chambre ou « production artistique » (*CF évaluation du cours d'instrument*) de 20 à 40' montrant les capacités instrumentales, la place au sein d'un groupe, l'imagination de l'élève. La production est préparée avec un professeur référent.

« **Soutien rythmique corporelle** » (voir module « Formation et culture musicale » page suivante)

« **Respiration, travail corporel, présence sur scène, maîtrise du trac...** »

« **Pratique d'un deuxième instrument ou chant, pratiques hors EDM (stages, théâtre...)** »

# MODULE « Formation et culture musicale »

## **Cours de Formation Musicale** (pour les élèves en Coursus diplômant)

- **Contenus** (à adapter aux épreuves et niveaux de CRD)
  - Ecoute - mémorisation – pulsation, rythme – lecture de clés, rythmes - intonation, expression chantée - transposition - invention - écriture (prise de dictées) – analyse harmonique et structurelle, terminologie.
- **Fonctionnement**
  - Cours collectif hebdomadaire de 1h30
  - Soutien vocal ou rythmique possible par session (voir ci-dessous)
  - Possibilité d'un cours « renforcé » en cycle 3, après le CEM.
- **Evaluation**
  - Contrôle continu (oral, écrit, noté ou non), bulletins semestriels, conseils pédagogiques
  - Examens inter cycle (en 2C2) et en fin de cycle (2C4, 3C1)

## **Enseignements et pratiques associées** (pour tous les élèves)

### **« Soutien vocal » / « Soutien rythmique corporelle »**

- **Contenus**
  - technique vocale (respiration, placement, projection, timbre...)
  - travail de la pulsation, du ressenti
- **Fonctionnement**
  - à la demande du professeur de FM ou d'instrument, ouvert à d'autres élèves
  - si possible en petit groupe, sur un nombre limité de séances (3 à 8)
- **Evaluation**
  - dans le cadre du cours « référent » (FM ou instrument)

### **« Culture musicale et rencontres artistiques »**

- **Contenus :**
  - Ecoute commentée / comparée (méthodologie, terminologie, expression, etc...)
  - Histoire des arts, organologie, esthétique, ethno musicologie, etc...
  - Ecoute de concert, spectacle vivant, visites de musées, atelier de lutherie...
- **Approches / Fonctionnement :**
  - Atelier de Préparation à l'écoute (grand public, vulgarisation) : 1 à 5 séances
  - Atelier de Culture musicale (sur une période ou thématique particulière) : 3 à 8 séances
  - Préparation des élèves à l'option musique du bac (18 heures sur planning)
  - Rencontre artistique « autonome » (concert, spectacle, expos, atelier de lutherie...)
- **Evaluation**
  - Réalisation de travaux (dossiers, présentation publique...)
  - Recensement « passeport culturel » (concerts, spectacle vivant, visites...).

### **« Initiation à l'écriture musicale »**

- **Contenus :**
    - Ecrire des chansons, transcrire, instrumenter, arranger, harmoniser...
    - Edition musicale par ordinateur (Finale) / Création de bande sonore (Cubase)
  - **Fonctionnement :**
    - Atelier « appliqué » de 5 à 8 séances de 1h30 (à partir du 2C3 ou P3 ?)
    - Différents niveaux proposés selon demande.
  - **Evaluation :**
    - Réalisation de travaux (présentés à l'occasion d'auditions, examens...).
- > CF « production artistique » demandée en fin de cycle 3 (voir Module instrument)

### **« Initiation à la direction d'ensemble »**

- **Contenus :**
    - Choix et préparation du travail (analyse, choix musicaux, travail de gestique...)
    - Conduite de séance (dynamique de groupe, etc...)
  - **Fonctionnement :**
    - Atelier « appliqué » de 5 à 8 séances de 1h30 (à partir du 2C3 ou P3 ?)
    - Différents niveaux proposés selon demande.
  - **Evaluation :**
    - Présentation publique (pièce dirigée à l'occasion d'une audition, examen...)
- > CF « production artistique » demandée en fin de cycle 3 (voir Module instrument)

### **« Initiation aux techniques du spectacle »**

- **Contenu :**
    - Concevoir un spectacle (écrire un scénario, un texte de présentation...)
    - Scénographie (prévoir les décors, enchaînements des pièces, déplacements...)
    - Mise en lumière et sonorisation (techniques de prise de son, amplification, diffusion...)
    - Aspects techniques (réservation, transport, installation de matériel, etc...)
    - Communication (réalisation d'affiches, programmes ; présentation à la presse...)
  - **Fonctionnement :**
    - Atelier « appliqué » de 8 à 12 séances (à partir du 2C3 ou P3 ?)
  - **Evaluation :**
    - Production (réaliser tout ou partie d'une audition, d'un spectacle...)
- > CF « production artistique » demandée en fin de cycle 3 (voir Module instrument)

## Tableau synthétique des parcours - EDM de la Haute-Saône

		<b>Cycle d'éveil</b>			
Grde sect	1an	Jardin Musical (JM) : 45' avec 5 à 8 enfants			
CP	1an	Jardin Musical (JM) (45' avec 5 à 8 enfants)		Initiation instrumentale (1C0) (20' individuel ou 30' à 2 ou 45' à 3 en pg*)	
		<b>Cycle 1</b>			
CE1	2 ans (1C1, 1C2)	<b>Cursus « traditionnel »</b>		<b>Cursus « Orchestre débutant »</b>	
		Atelier FM (1h à 1h30 avec 5 à 12 enfants)	Cours d'instrument (30' individuel ou 45' à 2 ou 1h à 3 en pg*)	<b>Orchestre débutant</b> <b>(45' à 1h avec</b> 5 à 12 enfants)	Cours d'instrument (45' à 1h en pg*, avec 3 à 5 enfants)
	2 ans ± 1 an	Chant choral (dans le cadre des ateliers ou cours de FM ou en dehors)			
	(1C3, 1C4)	Pratiques collectives instrument (1h ou par session)	Cours d'instrument (30' individuel ou 45' à 2 ou 1h à 3 en pg*)	Cours de FM (1h30 à 2h avec la chorale)	
		<b>Evaluation et orientation</b>			
		Contrôle continu	Examens de fin de cycle	Conseils pédagogiques	
		<b>Diplôme de cycle 1</b>			
		<b>Cycle 2 diplômant</b>		<b>Parcours labellisé</b>	
	4 ans ± 1 an (2C1, 2C2, 2C3, 2C4) ou (P1, P2, P3, P4)	<b>Module</b> <b>« Instrument »</b>	<b>Module</b> <b>« Formation et culture musicale »</b>	<b>Module</b> <b>« Instrument »</b>	<b>Module</b> <b>« Formation et culture musicale »</b>
		Cours d'instrument (45' à 1h indiv ou pg*)	Cours de FM (1h30)	Cours d'instrument (45' à 1h indiv ou pg*)	-
		Pratiques collectives (différentes situations)  Ateliers (approche de styles, improvisation travail de respiration et de maîtrise du trac...)	Ateliers associés - Soutien vocal ou rythmique corporelle - Culture artistique - Ecriture / MAO... - Conduite de projet	Pratiques collectives (différentes situations)  Ateliers (approche de styles, improvisation travail de respiration et de maîtrise du trac...)	Ateliers associés - Soutien rythmique - Culture artistique - Ecriture / MAO... - Conduite de projet ...
		<b>Evaluation et orientation</b>			
		Contrôle continu - Examen devant jury Validation de parcours (pratiques, ateliers)		Contrôle continu - Examens devant jury Validation de parcours (pratiques, ateliers)	
		<b>Brevet de cycle 2</b>		<b>Attestations de réussite / UV</b>	
		<b>Cycle 3 diplômant</b>		Le Parcours labellisé peut se poursuivre au delà de quatre années, sous réserve de validation du Contrat, des résultats aux examens et de disponibilité dans la classe.	
	2 ans ± 1 an (3C1, 3C2)	<b>Module</b> <b>« Instrument »</b>	<b>Module</b> <b>« Formation et Culture Musicale »</b>		
		Cours d'instrument (1h, cours individuel)	Cours de FM (1h30 à 2h) sur 2 ans en renforcé	Les élèves ayant obtenu le Brevet et souhaitant poursuivre en Parcours labellisé peuvent être autorisés à présenter l'examen d'instrument au niveau 3C.	
		Pratiques collectives (différentes situations) Ateliers (approche de styles, improvisation... travail de respiration et de maîtrise du trac...)	Ateliers associés - Soutien vocal ou rythmique corporelle - Culture artistique - Ecriture / MAO... - Conduite de projet		
		<b>Evaluation</b>			
		Contrôle continu - Examen devant jury Validation de parcours (pratiques, ateliers)			
		<b>Certificat d'Etudes Musicales du 3<sup>ème</sup> cycle amateur</b>			

\* pg = pédagogie de groupe

École départementale de musique de la Haute-Saône  
Administration Centrale  
23 rue Lafayette 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 75 56 56  
Email : [direction@edm70.fr](mailto:direction@edm70.fr)  
Site internet : [www.edm70.fr](http://www.edm70.fr)

Imprimerie du Conseil général de la Haute-Saône

